



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité du Collège de l'immobilier du Québec

Décembre 2022

Québec, le 21 février 2023

Madame Sonia Béliveau
Directrice générale
Collège de l'immobilier du Québec
600, chemin du Golf
Montréal (Québec) H3E 1A8

**Objet : Suivi du rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 21 décembre 2022, du suivi transmis par le Collège de l'immobilier du Québec le 18 juillet 2022 concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport d'avril 2021, la Commission avait recommandé au Collège de « mettre en place un système d'information permettant de colliger, de consigner et d'analyser l'ensemble des données pertinentes sur l'évolution des indicateurs de réussite des étudiants afin de veiller à l'efficacité des programmes d'études ».

Le suivi transmis à la Commission témoigne des bonifications apportées par le Collège à ses mécanismes. En effet, le Collège effectue à présent, de manière systématique, le suivi des données sur les taux d'inscription, d'abandon et de diplomation. En outre, il compile désormais les statistiques de réussite par cours et par programme, et ce, pour chacune de ses formules d'enseignement. Ces données sont traitées de façon à ce que les statistiques puissent être facilement analysées et la Direction des études en assure systématiquement les suivis, trois fois par année, dans le cadre de ses comités de direction mensuels. Au regard de cette démonstration, la recommandation est levée.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Original signé

Denis Rousseau, président

c. c. M. François Boutin, directeur des services pédagogiques et administratifs